

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 17 novembre 2022****Octroi d'un crédit de travaux de CHF 4'045'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école
primaire des Quatre Vents à Rueyres-les-Prés**

1. Introduction

L'établissement scolaire Estavayer-Sévoz compte actuellement 978 élèves. Ces élèves sont répartis en trois zones géographiques qui correspondent aux lieux de scolarisation avant fusion.

L'attribution du nombre de classes est faite selon la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) et le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS).

Dans l'établissement scolaire Estavayer-Sévoz, les zones 1 (Estavayer-le-Lac et Font) et 2 (Vernay et BMRS *Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés, Sévoz*) comptent comme une entité unique pour l'attribution du nombre de classes. La zone 3 (Murist-Vuissens) fait exception, le calcul se faisant uniquement sur l'effectif de ce lieu de scolarisation.

Actuellement, il y a une grande évolution démographique dans les villages, ainsi la Commune a déjà obtenu l'accord d'ouvrir une classe supplémentaire à Murist pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Pour ce qui est de la zone 2, est aussi observée une croissance du nombre d'élèves rendant nécessaire l'ouverture d'une classe supplémentaire pour les 1-2H. Le nombre d'élèves en 1-2H dans la zone 1 est un peu en diminution cette année en raison du grand nombre de demandes de report d'entrée à l'école obligatoire qui a été sollicité par les parents et accordé par la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Il existe actuellement, dans la zone 2, deux bâtiments, l'un à Montbrelloz et l'autre à Rueyres-les-Prés. Toutes les salles sont occupées. De plus, une salle en dessus de la salle de gymnastique pour les activités créatrices et manuelles (ACM) à Rueyres-les-Prés est aussi utilisée, une classe d'appui à l'ancienne école aussi.

Après analyse des solutions envisageables (réaffectation de l'ancienne école de Rueyres-les-Prés, scolarisation des élèves à Estavayer-le-Lac ou augmentation des effectifs dans les classes existantes avec appui), il s'avère que l'agrandissement de l'école à Rueyres-les-Prés est la meilleure solution, surtout que les effectifs vont au moins rester à ce niveau selon les projections à 5 ans, sans vraiment maîtriser le flux migratoire ou les constructions nouvelles. La provenance des élèves concernés et le fait d'avoir l'accueil extrascolaire à Rueyres-les-Prés (qui sera également agrandi) renforcent le choix du site.

Ce projet d'agrandissement de l'école a été présenté et discuté au sein de la Commission des bâtiments dont les propositions et remarques ont été retenues dans l'élaboration de ce projet.

2. Objet du message

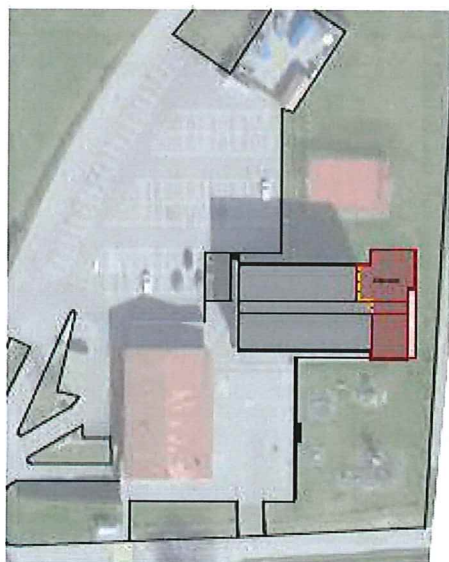
Le message concerne l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 4'045'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école des Quatre Vents à Rueyres-les-Prés.

La direction des travaux sera assurée par l'entreprise générale adjudicataire. Une mise à l'enquête ordinaire devra avoir lieu pour réaliser cet agrandissement.

Le projet comprend :

- Rez : le déplacement d'une salle enfantine à la place de l'espace d'accueil actuel et la création d'un nouvel espace d'accueil extrascolaire de 107m², et d'une salle d'accueil complémentaire d'environ 50m²;
- Etage 1 : une salle de classe primaire de 81m² et deux salles d'appui de 35 m²;
- Etage 2 : deux salles de classe primaire de 81 m²;
- Locaux sanitaires et locaux de distribution selon besoins ;
- Panneaux photovoltaïques ;
- Amélioration de la ventilation du bâtiment.

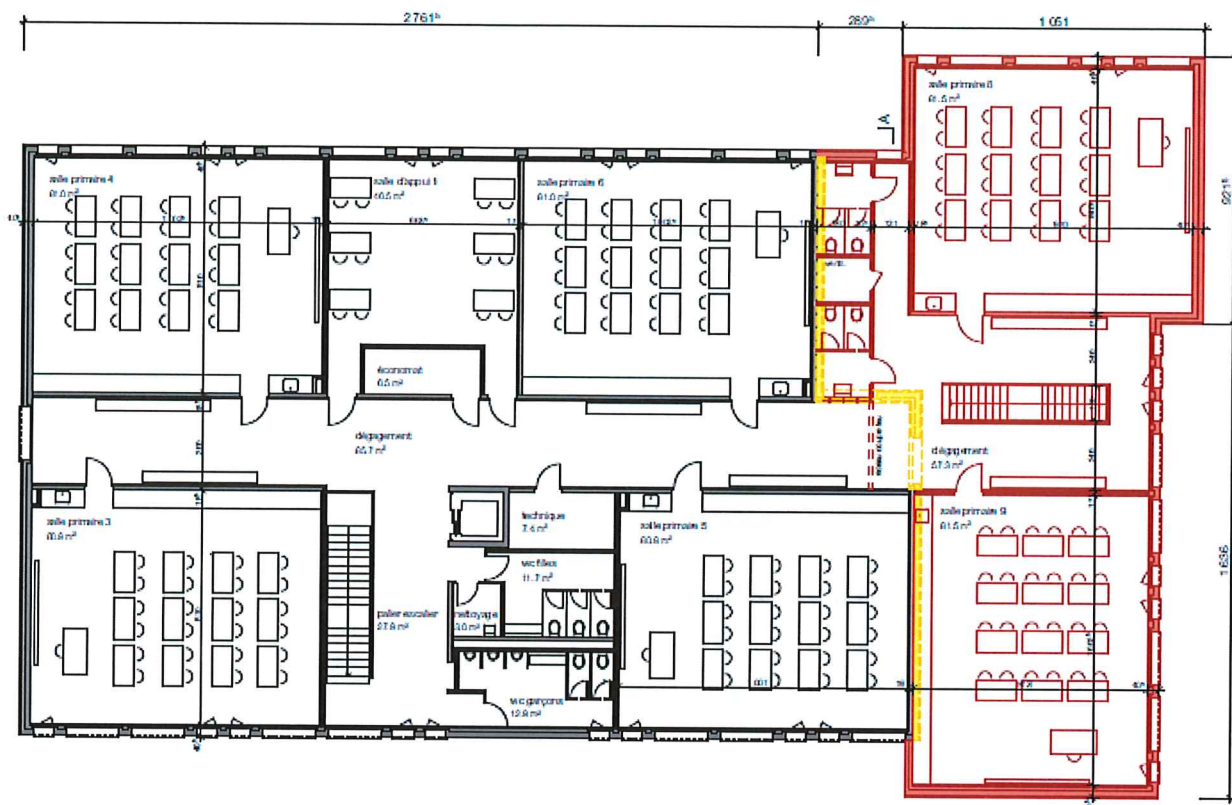
Les plans suivants présentent l'agrandissement projeté.



Situation



Vue Sud-Ouest



Niveau 2

Le planning intentionnel de réalisation des travaux est le suivant :

- Mise à l'enquête et dépose sur SIMAP (40 jours) : 15 décembre 2022 ;
- Adjudication à l'entreprise générale : février 2023 ;
- Démarrage : printemps 2023 ;
- Remise de l'ouvrage : 15 juillet 2023 (ou 15 octobre 2023)

3. Devis

Le devis estimatif des travaux, établi par l'architecte, est le suivant :

Travaux préparatoires (adaptations, démontages, démolitions)	CHF	80'000.00	HT
Bâtiments : radier, rez, 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages, toiture (y.c. honoraires)	CHF	2'624'000.00	HT
Aménagements extérieurs (places et jardins)	CHF	40'000.00	HT
Panneaux photovoltaïques	CHF	220'000.00	HT
Ameublement (mobilier pour classes, salles d'appui et AES)	CHF	150'000.00	HT
Frais secondaires, taxes 5% CFC 1, 2 et 4	CHF	130'000.00	HT
Nettoyages	CHF	10'000.00	HT
Autorisation (permis de construire)	CHF	10'000.00	HT
Divers et imprévus env. 15 % du coût total	CHF	490'000.00	HT
Total HT	CHF	3'754'000.00	HT
TVA 7.7%	CHF	289'058.00	HT
Arrondi	CHF	1'942.00	HT
TOTAL TTC arrondi	CHF	4'045'000.00	TTC

Subventions :

Une demande de subvention cantonale sera faite pour les constructions scolaires ainsi que pour l'agrandissement de l'accueil extrascolaire.

Un forfait de CHF 2'340.00/m² est octroyé par salle de classe et le même montant pour l'AES.

L'estimation est la suivante : création d'environ 400m² * CHF 2'340.00 = CHF 936'000.00 (4 salles de classes et 66m² d'AES).

4. Budget prévisionnel

Le Service des bâtiments a effectué une simulation pour créer une prévision financière du rendement des panneaux photovoltaïques. La consommation annuelle est d'environ 40'000 kWh/an. La production d'énergie évaluée sur site est de 165'000 kWh/an.

L'installation photovoltaïque serait totalement remboursée en environ 8 ans puis générerait un revenu d'environ CHF 22'000.00 par an - 1/3 en économie d'électricité (autoconsommation) et 2/3 en revenu (vente d'électricité).

Une demande de subvention sera également faite à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour la création de nouvelles places d'accueil extra-familial. Les soutiens attendus sont les suivants : 1^{ère} année CHF 3'000.00/place/crée, 2^{ème} année CHF 1'500.00/place/crée et 3^{ème} année CHF 1'500.00/place/occupée.

5. Financement

Le montant de CHF 4'045'000.00 TTC sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 33 ans, soit 3% par année. La subvention attendue sera amortie sur la même durée.


Les amortissements annuels de CHF 121'350.00 du coût de construction, ainsi que de la subvention, seront imputés dans la rubrique 21712 de l'école de Rueyres-les-Prés.

Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 96100 (intérêts).

6. Conclusion

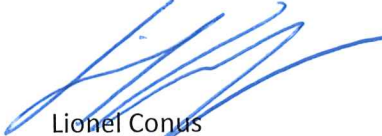
Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 4'045'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire des Quatre Vents à Rueyres-les-Prés.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 octobre 2022.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseillère communale responsable : Marlis Schwarzentrub, Dicastère des bâtiments et infrastructures

Annexe : rapport de la Commission des bâtiments communaux

Commission des bâtiments

Rapport au conseil général du 17 novembre 2022

Message 36 : Octroi d'un crédit de travaux de CHF 4'045'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire des Quatre Vents à Rueyres-les-Prés

La commune d'Estavayer connaît, ces dernières années, une évolution démographique positive. Ceci amène, notamment, la question de la nécessité du développement de l'infrastructure scolaire. Ce sujet est thématiqué depuis plusieurs séances au sein de la commission des bâtiments. Elle touche l'ensemble des sites scolaires de notre commune.

Aujourd'hui le conseil communal nous présente un message pour l'agrandissement de l'école primaire à Rueyres-les-Prés. Ce projet a été discuté au sein de la commission des bâtiments. Cette dernière est convaincue de la nécessité d'agrandir cette école du fait de l'évolution du nombre d'élèves et des éventuelles constructions futures dans cette zone scolaire. Les explications détaillées du message vous donnent davantage d'informations sur ledit projet.

Dans nos discussions, nous avons émis quelques propositions qui ont été prises en compte dans le message proposé. Il s'agit de proposer un agrandissement qui couvre les besoins liés au développement futur et aux normes en vigueur afin d'éviter de devoir ré-investir dans peu d'années. Nous avons également demandé d'intégrer directement dans ce message, le coût de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit. Ce dernier point correspond totalement à notre volonté de développement de la durabilité. De plus, étant donné l'évolution dans le marché de l'électricité, c'est un investissement qui fait sens d'un point de vue économique et mais également dans le but d'assurer l'approvisionnement électrique.

La commission des bâtiments soutient à l'unanimité cette demande de crédit d'investissement de CHF 4'045'000.-- TTC, qui bénéficiera également d'une subvention estimée à CHF 936'000.--, et vous propose d'accepter le message.

Au nom de la commission :

Jérôme Carrard, Vice-président